

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-3739/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au CYPRES et paiement de la cotisation 2018 MET 18/6871/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Bureau du 15 décembre 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations en matière d'Environnement présentant un intérêt soit en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations ...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international. Ces adhésions ont été renouvelées en 2017 par décision du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017.

Un travail a été réalisé avec chacune de ces associations afin de préciser les services fournis par celles-ci au titre de l'adhésion, le périmètre d'intervention et le programme de travail sur l'année, les montants de cotisation, la place que prendra la Métropole au sein de sa gouvernance.

Le Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) est une association Loi 1901 créée en 1991, agréée pour la protection de l'environnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a pour objet principal d'assurer l'information du public sur la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement.

Plus précisément, à la demande de ses adhérents, il est chargé d'étudier et de coordonner des actions nouvelles d'information du public en y apportant, à la fois, une vision de conseil et d'expertise, notamment à l'occasion d'exercices de gestion de crise ainsi que sur le retour d'expérience sur ces actions, très utiles pour tester les organisations et les préparer à ces situations.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mai 2018

Il met à disposition des collectivités locales et territoriales et des entreprises adhérentes, des éléments d'information objectifs, notamment en cas de survenance d'un événement majeur. Il accompagne l'interlocuteur compétent (maire, élu intercommunal, préfet, chef d'entreprise), en lui apportant une analyse et des réponses aux questions concernant les risques majeurs et la préservation de l'environnement.

Il est bien précisé, qu'à l'occasion d'un événement majeur, l'association n'a pas pour objet de se substituer à l'industriel, au Maire, ou au Préfet, seuls habilités dans le cadre des dispositions réglementaires à définir le contenu de l'information à diffuser.

Plus généralement, le CYPRES participe à des échanges d'informations avec les organismes français et étrangers spécialisés sur ces questions.

Son implantation sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Martigues) permet à notre établissement et à ses communes de bénéficier d'une expertise, à proximité, sur ces questions de Risques Majeurs.

En ce qui concerne le programme de travail 2018 avec l'association, il est ainsi prévu :

- l'animation d'un exercice cadre sur chaque territoire dans le domaine des risques majeurs. Ainsi, les élus seront mis dans des conditions optimales pour s'entraîner à la gestion des risques auxquels sont soumis leurs territoires,
- l'élaboration d'un tableau de bord permettant le pilotage et le suivi des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ainsi que les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) pour l'ensemble des communes de la Métropole,
- l'élaboration, en lien avec les services de la Métropole, d'une charte graphique et d'une présentation commune pour les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),
- une veille liée à la réglementation en matière de prévention et de gestion des risques majeurs ainsi qu'un retour d'expérience sur tous les événements exceptionnels d'origine naturelle ou technologique qui impacteraient le territoire métropolitain.

En conséquence, et au regard des partenariats engagés depuis plusieurs années avec cet organisme, il est proposé de renouveler l'adhésion en 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour un montant de cotisation de 30.000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire Financier ;
- La délibération n° ENV 001-2085/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 relative à la définition d'une politique métropolitaine de prévention et de gestion des risques ;
- La délibération n° ENV 008-2218/17/BM du Bureau de la Métropole du 13 juillet 2017 relative au renouvellement des adhésions de la Métropole aux associations du secteur de l'environnement et paiement de leurs cotisations 2017.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mai 2018

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les actions de cette association représentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement de la cotisation au titre de l'exercice 2018.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs (CYPRES) pour 2018 ainsi que le règlement de la cotisation pour un montant de 30.000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Budget Général - Budget Primitif Métropolitain Fractionné – chapitre 011 - Fonction 74 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE